LE SOIN FACE À LA TECHNIQUE ET À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Réf. CLS-20260039

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'essor des technologies numériques, de la médecine prédictive et de l'intelligence artificielle transforme profondément les pratiques de soin. Cette formation analyse les enjeux cliniques, éthiques, juridiques et anthropologiques de cette évolution. Elle interroge les apports et les limites de l'IA dans l'aide au diagnostic, la décision médicale, la prévention et l'organisation des soins. Une attention particulière est portée à la place du jugement clinique, à la responsabilité professionnelle, aux biais algorithmiques, à la protection des données de santé et au risque de déshumanisation des pratiques. La formation propose des repères pour articuler innovation technologique, discernement clinique et préservation de la relation soignant-soigné.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les transformations induites par la numérisation et l'intelligence artificielle en santé.
- Identifier les bénéfices, les limites et les risques des outils d'aide à la décision.
- Analyser les enjeux éthiques, juridiques et cliniques liés à l'usage des technologies.
- Préserver la place du jugement clinique et de la responsabilité professionnelle.
- Repérer les biais, les limites des algorithmes et leurs conséquences pour les patients.
- Développer une réflexion critique sur la médecine prédictive et la personnalisation des soins.
- Renforcer une pratique conciliant innovation, qualité des soins et humanité de la relation.

MÉTHODOLOGIE DE LA FORMATION

La formation alterne apports conceptuels, éclairages issus de la philosophie du soin, de l'éthique clinique et des sciences médicales, études de cas, analyse de situations professionnelles et échanges d'expériences. Des exemples concrets d'utilisation de l'intelligence artificielle en santé servent de support à une réflexion collective. Les participants sont invités à confronter les évolutions technologiques à leurs pratiques afin d'élaborer des repères favorisant un usage critique, responsable et adapté des outils numériques.

ASPECTS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie privilégie une démarche participative et réflexive favorisant l'appropriation des concepts par les professionnels. Les contenus sont illustrés par des situations cliniques réelles, des études de cas, des débats éthiques et des travaux en sous-groupes. Les apports théoriques sont constamment articulés aux réalités du terrain afin de développer les capacités de discernement, de décision et d'analyse critique. Des supports pédagogiques, une bibliographie actualisée et des ressources complémentaires sont remis aux participants afin de prolonger la réflexion au sein de leurs équipes.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET FORMATEUR

Docteur Roland CHVETZOFF, Ph.D., philosophe, psychanalyste et superviseur d'équipes.

- Diplôme national de Doctorat en Sciences Humaines et Sociales, psychanalyse, philosophie et éthique de la santé – Université Lyon 3.
- Diplôme inter-universitaire de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : approche intégrative et développementale – Université Claude Bernard Lyon 1 et Université Jean Monnet Saint-Etienne.
- - Diplôme d'Université de psychothérapies – Faculté de Médecine. Université de Paris. GHU Paris psychiatrie & neurosciences – Hôpital Sainte-Anne.
- Diplôme d'Université d'Analyse de la Pratique (APP) et supervision d'équipes – Faculté de psychologie – Université Lyon 2.

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Médecins, Soignants, travailleurs sociaux, psychologues

PRÉREQUIS

Aucun.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Groupe(s) de 5 à 15 participants.

DÉLAI D'ACCÈS

À partir d'une semaine après acceptation du devis et validation des modalités d'organisation.

DURÉE ET/OU FRÉQUENCE

1 journée de 7 heures

MODALITÉS DE VALIDATION DE LA FORMATION

Assiduité, participation au travail d'élaboration et de symbolisation groupale autour des situations professionnelles.

ACCESSIBILITÉ

Locaux ERP accessibles aux personnes en situation de handicap.

TARIF

Sur devis personnalisé selon la durée, modalités pédagogiques, lieu d'intervention et besoins établissement. Proposition transmise sous 7 jours maximum après réception des informations nécessaires.